

« SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIES »
(SOLIS MDA)

Société Anonyme au capital de 530 000 Euros
Siège Social : Parc d'affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria - CS 46869
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
351 182 647 RCS RENNES

14 MARS 2007

2702678
918561

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
PROCES VERBAL DU 1er DECEMBRE 2005
(Exercice 2005)

L'AN DEUX MIL CINQ,
Le 1er décembre à 17 H 30,

Les Actionnaires de la Société SOLIS MDA, Société Anonyme au capital de 530 000 Euros, divisé en 101 126 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc DHERBEY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard BLANCHARD et Laurent DHERBEY comme scrutateurs acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent DHERBEY est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 101 124 actions sur les 101 126 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi par les décisions ordinaires et réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi pour les décisions extraordinaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre Dominique GARREC, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoquée par lettre remise en main propre en date du 10 novembre 2005.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

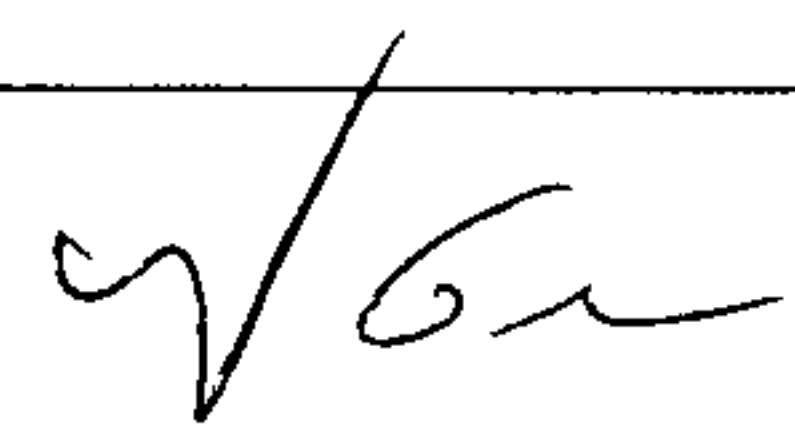
- les copies des lettres de convocation des actionnaires et les avis de réception,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- les statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

SOLIS MDA
Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes
Parc d'Affaires Edonia
Rue de la Terre Victoria
CS 46869
35768 S^T GREGOIRE CEDEX
Tél. : 02 23 25 23 25 - Fax : 02 23 25 20 20

Certifié conforme
Par Sol. MDA

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR	
Nomination de deux administrateurs nouveaux	
- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, - Rapport général du Commissaire aux Comptes, - Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005 et quitus aux administrateurs, - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce et approbation desdites conventions, - Affectation du résultat de l'exercice, - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	

Présentation est ensuite faite à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Ensuite, est donnée lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces présentations et lecture effectuées, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne prenant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

 Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

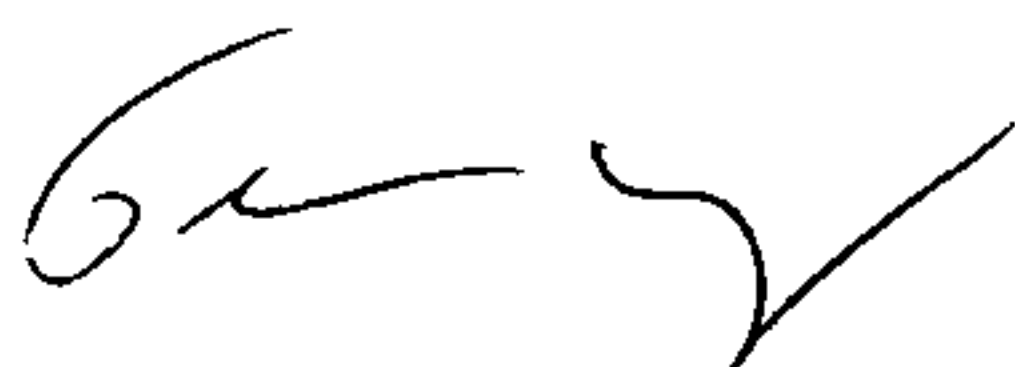
DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix plusieurs fois, est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 80 982 Euros de la manière suivante :

Montant et origine des sommes à affecter	Affectations proposées et postes concernés
<u>Résultat net :</u> Bénéfice : 80 982	<u>Dotations aux Postes de réserves :</u> Réserve légale : Autres réserves : Réserves indisponibles : Réserves réglementées : (Plus values à LT) Report à nouveau :
<u>Autres prélèvements complémentaires :</u> Sur prime : Sur réserve légale : Sur autres réserves : Sur report à nouveau antérieur : 18	<u>Distribution de Dividendes :</u> Dividende Global : 81 000 (Hors avoir fiscal)
TOTAL 81 000	TOTAL 81 000

Conformément à la Loi, il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents est le suivant : (en €)

Exercice clos le	Dividende net par titre	Avoir fiscal	Revenu global
30.09.2004 (101 126 actions)	0,77	0,38	1,15
30.09.2003 (101 126 actions)	Néant	Néant	Néant
30.09.2002 (50 000 actions)	0,94	0,47	1,41

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve la nomination proposée par le Conseil d'Administration de M. Laurent DHERBEY en tant qu'Administrateur de SOLIS. *ami que Monsieur Jean François PILLERRE*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Laurent DHERBEY ne prenant pas part au vote, *ni*

Monsieur Jean-François PILLERRE

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRÉSIDENT
Marc DHERBEY

LES SCRUTATEURS
Bernard BLANCHARD

Laurent DHERBEY

LE SECRÉTAIRE
Laurent DHERBEY

Marc Dupe
L'Herminage
44470 - THOUARIS/Loire

Thouar's/Loire
15/01/2006.

#

defet = démission de mes
fonctions d'administrateur
des Sts SOLIS MDA et
Arpège Auditeurs Associés;

M. Dierckx Dac
représentant

SOLIS MDA

ARPEGE Auditeurs
Associés

Eclouva

Rue de la Terre Victoria

Bât C

55760 - ST Gregoire

Gaucher le Président,

Comme suite à notre entretien,
je vous prie de prendre note de ma
démission de mes fonctions d'administrateur
des sociétés SOLIS MDA et ARPEGE Auditeurs
Associés. En effet, je demande ma radiation
de la liste des commissaires aux comptes prés de
la compagnie de Reims, et de la liste des experts
comptables prés du Conseil Régional des Pays de la Loire,
et ce à partir du 1^{er} février 2006 -

Je vous prie d'accepter, Gaucher le
Président, l'assurance de ma considération distinguée

Marc Dupe

